

Vous quittez votre logement ?

Que devez-vous faire ?

Voici les éléments que vous avez à mettre en ordre d'ici là (en fonction du logement) :

- Débarrasser le logement et la cave de tous les meubles, encombrants, déchets
- Détaupisser, reboucher les trous et repeindre les murs et le plafond en blanc
- Nettoyer le logement, la cave et le garage (sol, vitres, châssis, portes, encadrements de portes, plinthes, prises électriques et interrupteurs)
- Entretien et nettoyer les abords extérieurs du logement (tondre la pelouse, tailler les haies, balayer et nettoyer l'allée, la terrasse,...)
- Les éléments suivants doivent être **présents, en bon état et propres** :

- boîte aux lettres
- évier et toilette
- baignoire ou douche
- miroir
- détecteurs incendies
- serrures, poignées, verrous et clés
- sonnette et interphone
- luminaires
- sterputs et grilles d'aération
- poêle à mazout ou à pellets, radiateurs
- citerne



Une visite sera effectuée afin de contrôler ces différents points avant votre état des lieux de sortie.